

# COWIN

7 AV DE SURESNES  
92210 SAINT-CLOUD

484 452 693 R.C.S. NANTERRE

## **Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société COWIN SARL, en société par actions simplifiée**

---

Aux Associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport portant sur :

1. La situation de votre société ;
2. Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

- ✚ à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- ✚ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✚ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

## 1- Situation de votre société

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✚ A la date de la situation intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024, chiffre d'affaires s'établi à 235 k€ et est en baisse de 1 k€ par rapport à la période du 31 octobre 2023.  
Pour rappel le chiffre d'affaires du 31 décembre 2023 s'élevait à 271 k€.
- ✚ Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 88 k€ et en hausse de 7 k€ par rapport à la période du 31 octobre 2023.  
Pour rappel le résultat d'exploitation du 31 décembre 2023 s'élevait à 143 k€.
- ✚ Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 1 717 k€ (résultat au 31 octobre 2024 : 275 k€) et supérieurs à la moitié du capital social au 31 octobre 2024.
- ✚ L'actif circulant de 1 261 k€ est supérieur au passif exigible de 73 k€.

**2- Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société**

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Versailles, le 17 décembre 2024

**QUALIANS**

***Benoît VIOLIER***

Commissaire aux comptes  
Inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles  
et du Centre